

LES BEAUX ENTERREMENTS.

Paris va assister demain ou après-demain à ce que le peuple appelle "un magnifique enterrement". Le peuple parisien, qui, au fond, a un grand respect pour les morts, a toujours été friand de cette sorte de spectacle : il y va en foule comme à une représentation gratuite. Sous les vaines apparences d'un deuil, d'apparat, lorsqu'un grand homme meurt, quel qu'il soit—ses obsèques sont une sorte de "réjouissance" publique.

Le Parisien salue à tout moment le corbillard qui passe ; mais il ignore généralement sous quelles formes et à quel tarif il sera lui-même enterré un jour. Il ne connaît guère que la lettre de faire part, le rendez-vous à la maison mortuaire et la conduite du corps à l'église et au cimetière. Les détails les plus intéressants d'un enterrement à Paris sont moins connus.

Il a fallu des siècles pour arriver à une organisation à peu près satisfaisante des services funèbres à Paris. Jadis, pour remplacer la lettre de faire-part, on se contentait de faire le "cry des corps". A toute heure du jour et de la nuit, "les crieurs jurés" s'en allaient par les rues agitant leurs clochettes :

Réveillez vous, gens qui dormez,

Priez Dieu pour les trépassés.

Ils grippaient le nom du mort, le lieu du décès, l'heure des funérailles. Vêtus d'une calmatique blanche, semée de larmes noires, ornée de têtes de squelette, posés sur des ossements entrecroisés, ils épouvantaient les enfants, et faisaient aboyer les chiens comme au clair de lune. Leur costume, après avoir été longtemps un épouvantail, devint un objet de risée : on le remplaça par la robe noire des avocats.

Lorsqu'ils suivaient le convoi d'une personne de qualité, ils portaient sur la poitrine un écusson de carton peint représentant les armoiries du défunt que l'on applique aujourd'hui sur les draperies du corbillard. Ces crieurs jurés cumulaient diverses sortes de *crys* : outre les morts, ils criaient le vin à vendre, les enfants égarés, les chiens perdus ; ils criaient les choses "étranges", dit une ordonnance royale. Chaque cri était coté cinq sous parisis ; le métier n'était pas mauvais, paraît-il.

Les crieurs jurés, que le peuple parisien appelait familièrement "clocheteurs des trépassés", étaient tenus d'assister aux obsèques des personnes, royales, en robe drapée et une sonnette d'argent à la main. En ce temps-là, dans les grands enterrements, le clergé, au lieu d'aller simplement en voiture, montait à cheval. On lit, en effet, dans le *Journal de Barbier*, à la date de février 1740.

"Le corps de M. le duc de Bourbon était dans un chariot à huit

chevaux avec quatre *aumôniers* « à cheval qui portaient le poêle. »

En pareille conjoncture, M. Madier de Montjan, M. Barolet, M. Henri Martin, M. Charles Edmond auraient été obligés de prendre des leçons d'équitation où de céder les cordons du poêle à des cavaliers en soutane.

Jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, la plupart des corps, placés sur des brancards, étaient transportés à la main comme nous voyons faire aujourd'hui pour les petits enfants. On rencontrait souvent de ces brancards stationnant devant les cabarets, pendant que les porteurs s'administraient à l'intérieur force libations joyeuses.

Le brancard ne servait guère qu'aux petits bourgeois et aux artisans. Des qu'il s'agissait d'un *personnage*, on employait le corbillard surmonté d'un catafalque et traîné par un nombre de chevaux en rapport avec la fortune et la qualité du défunt. Si M. Louis Blanc avait eu la gloire de fonder la République au dix-septième siècle, tâche que Louis XIV lui eût rendu sans doute difficile, il aurait eu probablement un de ses enterrements fantastiques qui étaient à la mode alors et dont on n'a vraiment pas d'idée aujourd'hui.

A cette époque, le char funéraire était si lourd, les rues étaient d'un parcours tellement difficile que l'on redoutait toujours un accident, et que, pour y parer, les crieurs jurés emmenaient avec eux une escouade d'ouvriers selliers, bourelliers et charrons, munis d'aléas, de pinces, de marteaux, de clous et d'onclumes. Il fallait les avoir sous la main et cependant ne pas les mêler, en costume de travail, à la foule des invités. Le moyen pour arriver à ce double résultat était d'une inconvenance excessivement ingénieuse : on les faisait monter dans le corbillard, sur le cercueil même, et ils étaient dérobés aux regards du public par d'amples draperies qui tombaient de l'imprévisible jusqu'aux plats-bords du char.

Pendant le trajet, ils jouaient aux dés sur la bière, bivaient à même dans les bouteilles qu'ils avaient eu soin d'emporter, et parfois même entr'ouvraient les rideaux noirs, montraient une mine rubiconde et faisaient la grimace aux aumôniers à cheval, qui en perdaient les étriers.

Ce fut Napoléon Ier qui centralisa les services funèbres à Paris et en fit un véritable monopole. Jusque-là, des conflits avaient éclaté à chaque instant entre les entrepreneurs de pompes funèbres et le clergé. L'empereur accepta un entrepreneur unique, privilégié responsable ; mais il lui imposa un cahier des charges qui l'obligeait à remettre aux représentants des cultes reconnus plus de la moitié de l'argent qu'il avait à toucher. C'est à peu de chose près le système qui subsiste encore.

Aujourd'hui, par le cahier des charges imposées à l'administration des pompes funèbres, le ser-

vice est divisé en neuf classes : la première coûte 7, 184 francs, et la neuvième 18 francs 75 centimes. Inutile d'ajouter que dans les enterrements comme celui de M. Louis Blanc, les *faux frais* dépassent de beaucoup les prévisions du tarif.

Cependant, si l'on permet aux Pompes funèbres de faire des bénéfices considérables, cette administration doit, en retour, payer son monopole par des compensations assez lourdes.

La Ville paye à l'entrepreneur 5 francs par corps inhumé dans les cimetières de Paris ; mais l'entrepreneur doit faire remise aux représentants des cultes reconnus de 56 o/o sur toutes sommes encaissées par lui. En outre, les Pompes funèbres sont tenues de faire gratuitement le convoi de tout indigent dont la famille ou la succession ne peut acquitter les frais portés au tarif d'une des neuf classes désignées. C'est là une charge assez lourde, car le nombre des inhumations gratuites dépasse régulièrement et de beaucoup celui des inhumations payantes.

Les porteurs, qui ont un argot à part, ont une façon à eux de tarifier les morts. Ils disent : « J'ai fait un *saumon*, un *hareng*, ou un *éperlun*. » Ce qui veut dire :

« J'ai porté le corps d'un riche, d'un pauvre ou d'un enfant. » C'est langage pittoresque fait vraiment froid dans le dos. D'ailleurs ces gens en service funèbre ont la réputation d'être naturellement très gais. Cette réputation est si bien justifiée que plusieurs figurent, le soir, dans les ballets-pantomimes de certains théâtres, et que l'un d'eux a obtenu, sous le sobriquet de Clodoche, une gloire de danseur à gages qui est devenue presque européenne.

Pour subvenir d'une façon régulière aux exigences d'un service qui représente normalement plus de cent enterrements par jour, les Pompes funèbres possèdent un matériel considérable et un nombreux personnel. On doit avoir en provision prévue les tentures, les chevalets, les candélabres, les coussins, les benitiers, en un mot, tous les objets nécessaires à la cérémonie. En outre, 6,000 voliges, ou bières en sapin sont en réserve à l'administration centrale, sans compter le dépôt obligatoire dans chacune des mairies des vingt arrondissements de Paris, et le magasin de *chènes* ou cercueils de luxe qui peuvent être demandés pour les inhumations de classes supérieures.

585 agents de toutes sortes, 570 voitures-corbillards, chars, berlines de deuil, fourgons à tenture, 270 chevaux suffisent aux besoins de la mortalité ordinaire ; en cas de force majeure, pendant les épidémies, on loue des chevaux à la Compagnie des Petites-Voitures.

Le Père-Lachaise, où va être enterré Louis Blanc, est le cimetière favori de la population parisienne ; il contient environ trente mille concessions perpétuelles et depuis 1804 jusqu'aujourd'hui, il a reçu plus de sept cent mille

corps ; c'est une grande ville de morts.

EMILE VILLEMOT.

Chien chien.—Marche te couchor, depuis tant de temps que tu est de bout ? animal.—Bien, je ne pense pas je reste là où je suis, depuis de longues années, pour l'intérêt du genre humain, c'est-à-dire pour faire connaître à tous, qu'au No. 217, Rue Notre Dame, il existe une maison qui vend toutes espèces de pelleteries à bien bas prix ; inutile de dire que c'est la maison Dubuc Desautels & Cie.

ALPHONSE

Alphonse pendant les fêtes du Jour de l'An, a juré qu'il ne se laisserait surpasser par aucun de ses concurrents. Il a entassé merveille sur merveille dans son populaire restaurant qui est une véritable bonbonnière par le luxe et l'élégance qui y règnent. Les viandes les plus succulentes, pâtisseries, charcuteries, huîtres en écaille, huîtres en soupe ou rotiesont toujours à la commande des consommateurs. Le service est de première classe. Allez en juger par vous même au coin de la rue Craig et de la Côte St. Lambert.

JOHN RASCO, PERE.

Annonce à vos amis et au public en général, qu'il est revenu de son voyage de l'ouest, et qu'il continuera comme par le passé, son commerce de remèdes sauvages, pour toute espèce de maladie, à son ancienne place d'affaire, No. 419 1/2 Rue Craig, (en face du Champ de

Mars).

Une visite est humblement sollicitée.

—ooo—

N. B.—Alfred Rasco, fils est maintenant établi à Ottawa No. 58 Rue George. 23 Dec —juo.

AUX MENAGERES.

—ooo—

Economisez votre argent en allant acheter vos viandes, légumes, épicerie, etc., chez Charles Meunier, coin de la côte St. Lambert et de la rue Craig. Vous y trouverez toutes espèces de gibier, poisson, viandes de choix inspectés aux abattoirs, charcuterie, fruits, viandes salées et fumées, épicerie, nos liqueurs etc. Tout est garanti de première qualité. Commandes livrées à domicile. M. Meunier a toujours vendu et vendra toujours à meilleur marché que ses concurrents.

Hiver.—L'hiver est arrivé avec ses frimas et la question à l'ordre du jour de s'enmitouffler de manière à ne pas contracter des engelures et des rhumatismes.

Pour le bon marché il faut acheter ses fourrures, chez Deroime et Lefrançois No. 614 rue Ste. Catherine. Capots de mouton de Perce, circulaires, gantelets, etc. aux prix du gros.

MUSIQUE NOUVELLE

MUSIQUE VOCALE

- L'oiseau Mouche chite..... 25 E. LAVIGNE
- Puisque j'ai mis ma lèvres..... 30 E. LAVIGNE
- Dans le bois 30 E. LAVIGNE
- Aubade familière 25 LACOME
- Endors-toi ?... 40 SCHUBERT
- Le Régiment de Sambre et Meuse Planquette 20
- Romance du baiser (Mascotte) 25 AUDAN

MUSIQUE INSTRUMENTALE

PIANO SOLO

- PAOLO GIORZA, Polka 40 (Immense succès moyenne difficulté.)
- CHEVAU — LEGERS — QUADRILLE 50 (Joué avec beaucoup de succès par la musique de la cité)

Expédié Franco sur réception du prix marqué en timbres-postes de 1 centin du Canada ou des Etats-Unis.

LAVIGNE & LAJOIE

265

Rue Notre-Dame,

Montreal

Pianos et instruments de musique de toutes sortes.

Seuls agents pour les Célèbres **PIANOS SOHMER** qui ont remporté les 2 premiers prix à l'Exposition de 1882.

Montreal 12 Nov.— n. o.

IMPRIMERIE

DE

W. F. DANIEL

Ayant un matériel d'imprimerie très étendu, est en mesure d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, tels que Bibles de Notaires, Avocats, Gens, etc.

En-Tête de lettres, En-Tête de comptes, Lettres Funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de visites, Billets de Concert

Circulaires, Programmes, Catalogues, Factums, Pamphlets, Affiches, Chèques, etc

LE TOUT

Exécuté avec soin, élégance et promptitude

On se charge également des Ouvrages de Luxe de tous genre, imprimés en Or, bronze, Argent et diverses autres couleurs.

A DES PRIX TRES MODERES.

Une attention toute particulière sera donnée aux commandes de la campagne, et l'expédition se fera avec régularité à n'importe adresse.

S'adresser à l'imprimerie de

W. F. DANIEL

25 RUE STE-THERESE 25

Coin de la rue St. Gabriel MONTREAL.

Un magnifique Berlo à vendre. S'adresser à

M. P. LABONTÉ,

au No. 39 rue Ste. Marie, chez A. LUSSIER, Hotelier.